



Bulletin Officiel

N° 4198 Mardi 25 Septembre 2012

— 17^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

THEEMAR INVESTMENT FUND 2

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES

SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE 3-4

TUNISIE LEASING 5

COURBE DES TAUX 6

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM 7-8

ANNEXE I

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES ARRETES AU 30 - 06 - 2012

HANNIBAL LEASE

COMMUNIQUE

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 13 septembre 2012, d'agréer le fonds suivant :

Theemar Investment Fund

Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFS-NA) et Al Baraka Bank Tunisia (Al Baraka) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 13 septembre 2012, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque bénéficiant d'une procédure simplifiée, dénommé « Theemar Investment Fund » d'un montant de 50 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 10 000 dinars chacune.

AVIS DES SOCIETES**Société Tunisienne de Banque**

Société anonyme au capital de 124.300.000 de dinars

Siège social : Rue Hédi NOUIRA - Tunis

R.C. : B 18233 1996

MF : 1237 APM 000

AVIS DE CONVOCATION**A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**

(Exercice 2011)

Messieurs les actionnaires de la Société Tunisienne de Banque sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le Vendredi 12 Octobre 2012, à 10 heures du matin, à l'Immeuble STB – Rue Hédi Karray- El Menzah- Cité des Sciences « Salle de Conférence » et ce, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1- Lecture des rapports du conseil d'administration, sur la gestion de la banque et du groupe STB, relatifs à l'exercice 2011 ;
- 2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes sur les états financiers individuels de la Banque et des états financiers consolidés arrêtés au 31.12.2011;
- 3- Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes portant sur les opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi n° 2001 – 65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle que modifiée par la loi 2006-19;
- 4- Approbation des rapports du conseil d'administration ainsi que des états financiers individuels et consolidés de l'exercice 2011 ;

- Suite -

- 5- Quitus aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2011;
- 6- Affectation des résultats ;
- 7- Fixation du montant des jetons de présence des membres du conseil d'administration;
- 8- Nomination d'Administrateurs ;

Conformément aux dispositions de l'article 40 des statuts, seuls les titulaires de 10 actions au moins libérées des versements exigibles, peuvent assister à cette assemblée ou se faire représenter par un autre actionnaire au moyen du pouvoir qu'ils auront l'obligeance de remettre à leur mandataire ou le retourner dûment signé, trois jours au moins avant la réunion, à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social: rue Hédi Nouria - Tunis-

Les propriétaires de moins de 10 actions peuvent se réunir pour former ce nombre et se faire représenter par l'un d'eux ou par un membre de l'assemblée.

Les actionnaires seront admis à cette assemblée sur présentation d'une carte nominative établie et délivrée à l'entrée de la salle de réunion.

Les documents destinés à cette assemblée seront tenus à la disposition des actionnaires à la Direction des Titres, de la Bourse et de la Gestion des Actifs des Patrimoines et des Fortunes de la banque sise au siège social : rue Hédi Nouria - Tunis-, durant le délai légal.

Cet avis tient lieu de convocation individuelle.

P/LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AVIS DES SOCIETES

TUNISIE LEASING

Société Anonyme au capital de 35.000.000 DT

Siège social : Centre Urbain Nord Avenue Hédi KARRAY, 1082 Tunis Mahrajène

RC: B 134091997 TUNIS

**AVIS DE CONVOCATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU JEUDI 4 OCTOBRE 2012**

Messieurs les actionnaires de TUNISIE LEASING sont invités à se réunir en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le Jeudi 4 Octobre 2012 à 10 h 00 à son siège sis au Centre Urbain Nord, Avenue Hédi KARRAY, 1082 Tunis Mahrajène, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Augmentation du capital social de 35 Millions de Dinars à 45 Millions de Dinars.
- 2) Modification de l'article 6 des statuts de la société.

P/ Le Conseil d'Administration

AVIS

COURBE DES TAUX DU 25 SEPTEMBRE 2012

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,934%		
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		3,940%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		3,962%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012		3,998%	
TN0008002594	BTC 52 SEMAINES 25/12/2012		4,027%	
TN0008002602	BTC 52 SEMAINES 15/01/2013		4,049%	
TN0008002644	BTC 52 SEMAINES 19/02/2013		4,085%	
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,106%	1 003,724
TN0008002669	BTC 52 SEMAINES 19/03/2013		4,114%	
TN0008002685	BTC 52 SEMAINES 24/04/2013		4,151%	
TN0008002701	BTC 52 SEMAINES 21/05/2013		4,179%	
TN0008002727	BTC 52 SEMAINES 18/06/2013		4,208%	
TN0008002743	BTC 52 SEMAINES 16/07/2013		4,237%	
TN0008002784	BTC 52 SEMAINES 24/09/2013	4,309%		
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,336%	1 017,578
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,626%	1 041,659
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,760%	1 058,114
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,097%	1 040,979
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,481%		986,773
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,573%	989,598
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,704%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,871%	1 035,360
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,151%		967,727
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,156%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,163%	964,995
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,255%	1 044,871
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,262%		951,884

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 30/12/2011	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	139,456	142,409 142,419		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
2	FCP SALAMEIT CAP	AFC	02/01/07	12,243	12,506 12,506		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,254	1,283 1,284		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	33,855	34,735 34,739		
5	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	46,265	47,319 47,323		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	02/04/08	161,841	174,158 174,256		
7	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	AXIS GESTION	02/04/08	553,356	596,404 596,534		
8	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	132,650	140,792 140,518		
9	FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	126,190	129,097 129,015		
10	FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	115,695	119,255 119,131		
11	FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	113,779	117,092 117,018		
12	FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	94,632	96,785 96,820		
13	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	152,627	148,645 148,950		
14	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	98,790	110,449 110,652		
15	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	102,658	107,196 107,283		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16	FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 288,506	1 348,999 174,158		
17	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT *	AXIS GESTION	05/02/04	2 229,791	2 371,414 2 340,826		
18	FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	106,792	111,097 109,728		
19	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	110,906	111,250 109,793		
20	FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	121,415	125,681 124,476		
21	FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 186,909	1 225,354 1 216,732		
22	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	124,072	141,747 138,718		
23	AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,796	16,421 16,078		
24	FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 792,770	6 083,229 6 042,132		
25	FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 641,348	6 859,391 6 816,495		
26	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,217	2,447 2,391		
27	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,845	2,018 1,986		
28	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,131	1,325 1,314		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29	SANADEIT SICAV	AFC	01/11/00	15/05/12	3,845	107,705	106,215 106,225
30	AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	10/04/12	3,670	104,453	103,282 103,293
31	AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	03/04/12	3,916	105,332	104,258 104,268
32	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/12	4,444	103,098	101,394 101,426
33	TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	07/05/12	3,986	103,394	102,124 102,135
34	SICAV AXIS TRÉS ORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	29/05/12	3,786	107,215	105,772 105,782
35	PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	28/05/12	3,881	103,772	102,623 102,634
36	SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	19/04/12	3,918	103,897	102,609 102,618
37	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	19/04/12	3,841	104,077	103,024 103,034
38	MILLENUM OBLIGATAIRES SICAV	CGF	12/11/01	31/05/12	3,462	105,536	104,464 104,468
39	GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	31/05/12	4,343	102,558	100,672 100,682
40	CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	15/03/12	3,960	104,185	102,898 102,906
41	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/12	3,422	103,891	102,848 102,857
42	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	30/05/12	3,588	106,625	105,496 105,505
43	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	17/04/12	3,763	105,870	104,502 104,512
44	MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	30/05/12	3,137	102,845	101,638 101,646
45	SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	30/03/12	3,552	102,760	101,469 101,478
46	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	28/05/12	3,625	104,226	103,285 103,290
47	SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	28/05/12	3,885	102,393	101,351 101,361
48	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	09/05/12	3,356	103,270	102,430 102,442
49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	30/05/12	2,837	103,752	103,232 103,240
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	28/05/12	3,931	102,538	101,272 101,282
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	25/04/12	3,766	104,231	102,919 102,930
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	25/05/12	3,274	104,650	103,636 103,645
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	01/06/12	3,369	102,003	101,029 101,038

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMETT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/12	0,397	10,514	10,364	10,365
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	22/05/12	3,915	103,618	102,330	102,340
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	2,731	102,703	102,499	102,510
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	3,938	101,539	100,082	100,147
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	15/05/12	1,023	75,203	74,919	74,762
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	2,267	147,820	159,840	159,981
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/12	22,396	1 463,682	1591,141	1592,414
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	19/04/12	2,423	113,852	115,108	115,039
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	19/04/12	1,641	115,394	115,536	115,379
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	28/05/12	0,828	91,299	97,654	97,925
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	19/03/12	0,386	16,380	16,846	16,850
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/03/12	3,898	273,836	279,765	279,291
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	18/05/12	1,417	46,324	44,236	44,278
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	25/05/12	5,701	2 354,600	2 631,722	2 636,370
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	17/05/12	1,467	79,795	83,434	83,531
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	15/05/12	1,309	58,215	60,436	60,477
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	01/06/12	1,215	101,727	102,925	103,015
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	01/06/12	1,424	112,003	115,760	115,877
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	01/06/12	0,331	104,614	109,739	109,765
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/12	0,288	11,729	11,704	11,695
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/12	0,207	12,678	12,855	12,836
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/12	0,175	16,937	16,648	16,617
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/12	0,325	16,905	16,934	16,939
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/12	0,167	12,027	13,024	13,063
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,142	11,053	11,075
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,126	10,725	10,741
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	10,133	10,710	10,725
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	1,975	125,099	130,115	130,493
82	BNAC CONFIANCE FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	31/05/12	2,252	124,029	129,553	129,753
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	31/05/12	0,032	10,196	11,370	11,445
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	02/05/12	0,640	117,513	122,174	122,097
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	25/05/12	0,181	19,772	21,046	21,051
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	101,513	95,923	96,014
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	102,065	96,669	96,613
88	TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGFS-NA	02/01/12	-	-	-	99,171	99,467
89	BIATCAPITAL CROISSANCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	101,007	101,401
90	BIATCAPITAL EQUILIBRE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,500	100,651
91	BIATCAPITAL PRUDENCE FCP	BIATCAPITAL	17/09/12	-	-	-	100,342	100,502
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
92	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	11/04/12	2,860	98,979	100,547	99,897
93	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	11/04/12	1,540	106,970	120,188	118,454
94	FCP BIAT EPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	19/04/12	3,066	142,370	148,183	146,374
95	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	31/05/12	0,048	10,736	11,837	11,635
96	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	1,316	115,406	127,277	124,551
97	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	31/05/12	2,626	115,213	119,345	118,505
98	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,257	102,389	107,063	105,861
99	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	27/04/12	0,999	101,337	107,101	104,818
100	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,526	182,341	195,568	192,602
101	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	1,935	163,739	169,066	167,147
102	MAC EPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	21/05/12	3,732	142,390	145,093	144,535
103	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	21/05/12	64,642	9 931,269	10 731,826	10 593,025
104	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	195,636	231,519	227,143
105	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	135,391	148,946	147,074
106	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 499,251	1 653,915	1 630,385
107	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	104,083	119,023	114,362
108	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	97,771	99,566	98,921
109	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	115,135	125,379	124,732
110	TUNISIAN EQUITY FUND	UGFS-NA	30/11/09	31/05/12	115,372	10 118,317	10 186,302	10 035,389

* Initialement dénommé FCP AXIS CAPITAL PROTEGE

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Salah Essayel

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

HANNIBAL LEASE

Siège social : Rue, du Lac Marlaren, immeuble Triki, Les Berges du Lac 1053

La société Hannibal Lease publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2012. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes Mohamed LOUZIR et Walid BEN SALAH.

BILAN ARRETE AU 30 juin 2012
(exprimé en dinar tunisien)

ACTIFS	Notes	30 Juin 2012	2011	31 Décembre 2011
Liquidités et équivalents de liquidités	4	2 521 170	3 349 631	4 122 911
Créances sur la clientèle, opérations de leasing	5	270 587 206	248 714 265	247 405 079
Portefeuille-titres de placement	6	197 230	2 477 118	192 476
Portefeuille d'investissement	7	2 802 379	2 302 379	2 302 379
Valeurs Immobilisées	8	3 135 609	3 112 908	3 041 827
Autres actifs	9	3 026 939	3 790 945	1 494 322
TOTAL DES ACTIFS		<u>282 270 533</u>	<u>263 747 247</u>	<u>258 558 994</u>
PASSIFS	Notes	30 Juin 2012	2011	31 Décembre 2011
Concours bancaires	10	6 640 358	8 457 492	3 989 477
Dettes envers la clientèle	11	3 507 469	2 337 088	3 071 120
Emprunts et dettes rattachées	12	220 822 319	209 088 357	215 271 951
Fournisseurs et comptes rattachés	13	21 415 875	15 716 449	8 570 638
Autres passifs	14	2 862 807	2 593 191	1 286 687
TOTAL DES PASSIFS		<u>255 248 828</u>	<u>238 192 577</u>	<u>232 189 872</u>
CAPITAUX PROPRES				
Capital social		20 000 000	20 000 000	20 000 000
Réserves		2 958 100	2 304 888	2 304 888
Prime d'émission		1 000 000	1 000 000	1 000 000
Résultats reportés		1 411 022	1 016 669	1 016 669
Résultat de la période		1 652 583	1 233 113	2 047 565
Total des capitaux propres	15	<u>27 021 705</u>	<u>25 554 670</u>	<u>26 369 122</u>
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET DES PASSIFS		<u>282 270 533</u>	<u>263 747 247</u>	<u>258 558 994</u>

ETAT DE RESULTAT
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2011</u>
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Intérêts et produits assimilés de leasing	16	11 993 428	11 398 330	23 105 546
Intérêts et charges assimilées	17	(5 934 234)	(6 343 137)	(12 563 828)
Produits des placements	18	111 761	232 491	104 189
Autres produits d'exploitation	19	12 000	-	18 000
Produit net		<u>6 182 955</u>	<u>5 287 684</u>	<u>10 663 907</u>
CHARGES D'EXPLOITATION				
Charges de personnel	20	1 444 338	1 203 866	2 482 939
Dotations aux amortissements	21	178 738	179 354	365 821
Autres charges d'exploitation	22	1 024 174	809 075	1 667 865
Total des charges d'exploitation		<u>2 647 250</u>	<u>2 192 295</u>	<u>4 516 624</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION AVANT PROVISIONS				
		<u>3 535 705</u>	<u>3 095 389</u>	<u>6 147 283</u>
Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées	23	1 302 509	1 236 874	3 656 523
Dotations nettes aux autres provisions		-	174 203	15 414
RESULTAT D'EXPLOITATION				
		<u>2 233 196</u>	<u>1 684 312</u>	<u>2 475 345</u>
Autres pertes ordinaires		-	(45 643)	(1 316)
Autres gains ordinaires	24	24	5 482	13 227
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES AVANT IMPOT				
		<u>2 233 220</u>	<u>1 644 150</u>	<u>2 487 256</u>
Impôts sur les bénéfices	25	(580 637)	(411 037)	(439 691)
RESULTAT NET DE LA PERIODE				
		<u>1 652 583</u>	<u>1 233 113</u>	<u>2 047 565</u>

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE
(exprimé en dinar tunisien)

	<u>Notes</u>	<u>30 Juin</u> <u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>31 Décembre</u> <u>2011</u>
Flux de trésorerie liés à l'exploitation				
Encaissements reçus des clients	26	92 511 359	73 693 553	159 990 572
Décaissements pour financement de contrats de leasing	27	(93 362 970)	(75 852 689)	(154 852 927)
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	28	(2 428 450)	(2 130 777)	(4 338 798)
Intérêts payés	29	(5 312 874)	(5 427 094)	(12 824 285)
Impôts et taxes payés	30	(342 531)	(345 991)	(755 914)
Restitution du crédit de TVA		-	2 894 300	2 894 300
Autres flux liés à l'exploitation	33	459 933	922 061	2 585 061
		<u>(8 475 533)</u>	<u>(6 246 637)</u>	<u>(7 301 991)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement				
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	31	(271 845)	(690 625)	(809 102)
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		-	7 200	24 282
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières	32	(500 000)	-	-
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations financières		-	-	-
		<u>(771 845)</u>	<u>(683 425)</u>	<u>(784 819)</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de financement				
Dividendes et autres distributions		-	-	(1 000 000)
Encaissements provenant des emprunts	12	154 350 002	134 000 000	289 700 000
Remboursements d'emprunts	12	(149 355 247)	(132 417 856)	(280 719 813)
		<u>4 994 755</u>	<u>1 582 144</u>	<u>7 980 188</u>
Variation de trésorerie		<u>(4 252 623)</u>	<u>(5 347 918)</u>	<u>(106 622)</u>
Trésorerie au début de l'exercice	4 & 10	133 435	240 057	240 057
Trésorerie à la clôture de l'exercice	4 & 10	(4 119 188)	(5 107 861)	133 435

SCHEMA DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(exprimé en dinars)

PRODUITS				CHARGES						SOLDES			
	30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		30 Juin		Décembre		
	2012	2011	2011		2012	2011	2011		2012	2011	2011		
Intérêts de leasing	11 422 208	11 241 373	22 558 210	Intérêts et charges assimilés	5 934 234	6 343 137	12 563 828						
Intérêts de retard	165 796	74 706	242 754										
Variation des produits réservés	6 615	(336 271)	(556 495)										
Produits accessoires	398 809	418 522	861 078										
Autres produits d'exploitation	12 000	-	18 000										
Intérêts et produits assimilés de leasing	12 005 428	11 398 330	23 123 546	<u>Total des intérêts et charges assimilés</u>	5 934 234	6 343 137	12 563 828	Marge commerciale (PNB)	6 071 194	5 055 193	10 559 718		
Marge commerciale (PNB)	6 071 194	5 055 193	10 559 718	Autres charges d'exploitation	1 024 174	809 075	1 667 865						
Produits des placements	111 761	232 491	104 189	Charges de personnel	1 444 338	1 203 866	2 482 939						
<u>Sous total</u>	6 182 955	5 287 684	10 663 907	<u>Sous total</u>	2 468 512	2 012 941	4 150 804	Excédent brut d'exploitation	3 714 443	3 274 743	6 513 103		
Excédent brut d'exploitation	3 714 443	3 274 743	6 513 103	Dotations aux amortissements et aux résorptions	178 738	179 354	365 821						
Reprises sur agios & provisions :				Dotations aux provisions :									
- Suite au recouvrement des créances	600 860	691 962	933 733	- Pour dépréciation des créances	1 903 369	1 928 836	2 890 257						
- Sur les actions cotées	-	-	-	- Collectives	-	-	1 700 000						
				- Pour dépréciation des autres actifs	-	-	15 414						
				- Pour dépréciation des titres	-	174 203	-						
Autres produits ordinaires	24	5482	13 227	Autres pertes ordinaires	-	45 643	1 316						
				Impôts sur les bénéfices	580 637	411 037	439 691						
<u>Sous total</u>	4 315 327	3 972 186	7 460 063	<u>Sous total</u>	2 662 744	2 739 073	5 412 498	Résultat des activités ordinaires	1 652 583	1 233 113	2 047 565		
								<u>Résultat net</u>	1 652 583	1 233 113	2 047 565		

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

1-1 Présentation générale

La société Hannibal Lease est une société anonyme de droit tunisien constituée le 30 Juillet 2001 avec un capital initial de 5.000.000 Dinars divisé en 500.000 actions de 10 Dinars chacune.

L'assemblée générale extraordinaire du 1er novembre 2005 a décidé de réduire le capital d'un montant de 168.750 Dinars, correspondant à la partie non libérée à cette date, et ce pour le ramener de 5.000.000 Dinars à 4.831.250 Dinars, par l'annulation de 16.875 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars.

Parallèlement, la même assemblée a décidé de porter le capital 10.000.000 Dinars par l'émission et la création de 516.875 actions nouvelles de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraire et libérées à concurrence de 61,30 % lors de la souscription. Le reliquat a été libéré au cours du 2ème semestre 2007.

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 24 juin 2008 a décidé de porter le capital de 10.000.000 Dinars à 20.000.000 Dinars et ce, par l'émission et la création de 1.000.000 d'actions nouvelles, au prix de 11 Dinars, correspondant à la valeur nominale de 10 Dinars, majoré d'une prime d'émission de 1 Dinar par action.

Ainsi, le capital social s'élève au 30 juin 2012, à 20.000.000 Dinars composé de 2.000.000 actions d'une valeur nominale de 10 Dinars libérée en totalité.

La société a pour objet principal d'effectuer des opérations de leasing portant sur des biens mobiliers et immobiliers à usage professionnel, industriel, agricole, commercial et de service.

L'activité de la société est régie par la loi n° 2001-65 du 10 Juillet 2001 relative aux établissements de crédit telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 02 mai 2006, ainsi que la loi n° 94-89 du 26 Juillet 1994 relative au leasing.

1-2 Régime fiscal

1-2-1 Impôt sur les sociétés :

La société est soumise à l'impôt sur les sociétés selon les règles du droit commun. Elle ne bénéficie à ce titre d'aucune exonération résultant d'avantages fiscaux accordés ou autres.

L'impôt sur les sociétés dû est décompté au taux de 35% et ne peut être inférieur au minimum de 0,1% du chiffre d'affaires brut toutes taxes comprises.

Les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles objets de contrats de leasing sont admis en déduction pour la détermination du bénéfice imposable et ce, en vertu des dispositions de la loi de finances 2000-98 du 25 décembre 2000.

L'article 44 de la loi des finances pour la gestion 2008 a abrogé ces dispositions, et ce, pour les amortissements financiers relatifs aux équipements, matériels et immeubles exploités dans le cadre de contrats de leasing à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, et depuis 1996, les dispositions du paragraphe I de l'article 48 du code de l'IRPP et de l'IS sont applicables aux sociétés de leasing. Ainsi, les provisions au titre des créances douteuses sont déductibles en totalité et dans la limite du bénéfice imposable.

1-2-2 Taxe sur la valeur ajoutée :

De par son statut d'établissement financier de leasing, Hannibal Lease est un assujetti total à la taxe sur la valeur ajoutée.

L'article 49 de la loi n°2007-70 du 27 décembre 2007, portant loi des finances pour l'année 2008, a prévu que la TVA est liquidée, pour les opérations de leasing, sur la base de tous les montants dus au titre de ces opérations.

Il s'ensuit que l'assiette de la TVA comprend :

Les montants relatifs aux loyers facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus jusqu'au 31 décembre 2007,

Les montants relatifs au remboursement du coût d'acquisition des immobilisations ainsi que les intérêts facturés au titre des opérations de leasing pour les contrats conclus à partir du 1er janvier 2008.

Par ailleurs, l'article 50 de la même loi a prévu que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA grevant leurs achats d'équipements, matériels et immeubles destinés à être exploités dans le cadre des contrats de leasing, et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

Il s'ensuit que les entreprises qui réalisent des opérations de leasing peuvent déduire la TVA relative aux équipements, matériels et immeubles destinés à l'exploitation dans le cadre de contrats de leasing et ce nonobstant l'enregistrement comptable de ces achats.

1-2-3 Autres impôts et taxes :

Hannibal Lease est essentiellement soumise aux autres taxes suivantes :

La taxe sur les établissements industriels et commerciaux (T.C.L) sur la base de 0,2% de son chiffre d'affaires brut local pour les contrats conclus avant 2008 et sur la base de 0,2% de sa marge pour les contrats conclus après 2008.

La taxe de formation professionnelle calculée au taux de 2% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

La contribution au FOPROLOS calculée au taux de 1% sur la base du montant total des traitements, salaires, avantages en nature et toutes autres rétributions versés aux salariés.

Note 2. Référentiel comptable

Les états financiers d'Hannibal Lease, arrêtés au 30 juin 2012, ont été établis conformément aux principes comptables généralement reconnus.

Lesdits principes s'appuient sur :

- Le système comptable des entreprises promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996.
- Les circulaires de la Banque Centrale de Tunisie et notamment la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée et complétée par les circulaires subséquentes.

Aucune divergence significative entre les méthodes comptables appliquées par Hannibal Lease et les normes comptables tunisiennes n'est à souligner.

Note 3. Bases de mesure et principes comptables pertinents :

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par la Société pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

3-1 Bases de mesure

Les états financiers ont été établis en adoptant le concept du capital financier et en retenant comme procédé de mesure celui du coût historique.

3-2 Unité monétaire

Les états financiers d'Hannibal Lease sont libellés en Dinar Tunisien.

3-3 Sommaire des principales méthodes comptables

3-3-1 Comptabilisation des créances issues d'opérations de leasing :

Les contrats de leasing portent sur des biens mobiliers (équipements, matériel roulant...) et immobiliers (terrains et constructions). La durée contractuelle du bail varie entre trois et sept ans. A la fin du contrat, le locataire aura la possibilité de lever l'option d'achat du bien et en devenir propriétaire et ce, pour une valeur résiduelle préalablement convenue.

Tous les biens donnés en location sont correctement couverts par une police d'assurance.

Il est à signaler que le bien donné en location demeure, juridiquement et pendant toute la durée du bail, à la propriété de la société, ce qui exclut toute possibilité pour le locataire de le vendre ou de le nantir.

Par ailleurs, certains contrats peuvent faire l'objet d'avenants tendant soit à réviser les loyers et proroger la durée du contrat, soit à décaler pour une période les loyers.

Ces contrats transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des actifs donnés en location et justifient, comptablement, leur classification en tant que contrats de location-financement.

Antérieurement au 1er janvier 2008, et par dérogation à la convention comptable de base de prééminence du fond sur la forme, les immobilisations données en leasing figuraient parmi les actifs corporels de la société pour leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements financiers et des pertes de valeurs correspondant aux risques de non recouvrement de l'encours financier.

Les redevances de crédit-bail, échues et non courues à la date de clôture, figuraient parmi les passifs sous l'intitulé « produits constatés d'avance ».

Avec l'entrée en vigueur, à partir du 1er janvier 2008, de la norme comptable relative aux contrats de location (NC 41), telle qu'approuvée par l'arrêté du ministre des finances du 28 janvier 2008, la société comptabilise, au bilan, les actifs détenus en vertu d'un contrat de location financement selon une approche faisant prévaloir la substance économique des transactions et les présente comme des créances pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location.

Cette approche a été appliquée de manière rétrospective à tous les contrats mis en force avant le 1er janvier 2008.

L'investissement net dans le contrat de location est l'investissement brut dans ledit contrat actualisé au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

L'investissement brut dans le contrat de location est le total des paiements minimaux à recevoir au titre de la location par le bailleur dans le cadre d'un contrat de location financement.

Les paiements minimaux au titre de la location sont les paiements que le preneur est, ou peut être, tenu d'effectuer pendant la durée du contrat de location.

Les produits financiers non acquis sont la différence entre :

- la somme des paiements minimaux au titre de la location-financement ; et
- la valeur actualisée de (a) ci-dessus, au taux d'intérêt implicite du contrat de location.

Le taux d'intérêt implicite du contrat de location est le taux d'actualisation qui donne, au commencement du contrat de location, une valeur actualisée cumulée des paiements minimaux au titre de la location et de la valeur résiduelle, égale au montant de l'investissement initial engagé par le bailleur

Le bailleur vise à répartir les revenus financiers sur la durée du contrat de location selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base d'un schéma reflétant une rentabilité périodique constante de l'encours d'investissement net du bailleur. Les paiements au titre de la location correspondant à l'exercice sont imputés sur l'investissement brut résultant du contrat de location pour diminuer à la fois le montant du principal et le montant des produits financiers non acquis.

3-3-2 Provisions sur créances issues d'opérations de leasing :

Les provisions sur créances issues d'opérations de leasing sont déterminées conformément aux normes prudentielles de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT n° 91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les circulaires subséquentes, qui fixe les classes de risque de la manière suivante :

- A- Actifs courants
- B1- Actifs nécessitant un suivi particulier
- B2- Actifs incertains
- B3- Actifs préoccupants
- B4- Actifs compromis

Le taux de provisionnement retenu par la société correspond au taux minimal par classe de risque tel que prévu par la circulaire BCT n° 91-24, à savoir :

B2- Actifs incertains	20%
B3- Actifs préoccupants	50%
B4- Actifs compromis	100%

Ces taux sont appliqués à l'exposition nette au risque de contrepartie, soit le montant de l'engagement brut déduction faite des produits réservés et de la valeur de réalisation attendue des biens donnés en leasing et des garanties obtenues qui relèvent de celles admises par la circulaire précitée, à savoir :

- Les cautions bancaires ;
- Les actifs financiers affectés ;
- Les dépôts de garantie ;
- Les hypothèques inscrites ;

Les principes retenus pour l'appréciation de la valeur de réalisation attendue des biens en location sont les suivants :

- Matériel standard : Valeur d'origine avec une décote de 20% par an d'âge
- Matériel spécifique : Valeur d'origine avec une décote de 40% par an d'âge
- Immeubles : Valeur d'origine avec une décote de 5% par an d'âge

Pour certains contrats de leasing classés en actifs compromis, la valeur du bien est considérée nulle, tant que ledit bien n'a pas fait l'objet d'une évaluation individuelle circonstanciée tenant compte des possibilités réelles d'encaissement ou de récupération.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 10 bis de la circulaire n°91-24 telle que complétée par la circulaire n°2012-09 du 29 juin 2012, il a été constitué par prélèvement sur le résultat des provisions à caractère général dites « provisions collectives » pour couvrir les risques latents sur les engagements courants (classe 0) et les engagements nécessitant un suivi particulier (classe 1).

3-3-3 Revenus sur créances issues d'opérations de leasing :

Antérieurement au 1er janvier 2008, les loyers bruts facturés et rattachés à la période incluant aussi bien l'amortissement financier du capital, que la marge financière brute (intérêt) figuraient pour leur montant intégral sous l'intitulé « Revenus bruts de leasing » au niveau de l'état de résultat. Pour corriger le solde du produit net de leasing, la portion du loyer couru correspondant au remboursement du capital, figuraient en soustractif sous l'intitulé « Dotations aux amortissements des immobilisations en location ».

L'abandon du traitement patrimonial des opérations de leasing, à partir de l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2008, de la norme NC 41 relative aux contrats de location, était à l'origine de la reconsidération de la méthode susvisée.

Désormais, seule la marge financière brute (intérêt) figure au niveau de l'état de résultat sous l'intitulé « Intérêts et revenus assimilés sur opérations de leasing ».

Les intérêts des contrats de location-financement sont répartis sur la durée du contrat selon une base systématique et rationnelle. Cette imputation se fait sur la base du taux implicite du contrat de location.

Les intérêts intercalaires sont calculés sur la base des avances et acomptes consentis aux fournisseurs et pendant la période antérieure à la date de mise en force.

Les pré-loyers correspondent aux revenus couvrant la période allant de la date de mise en force jusqu'à la première échéance.

Les intérêts relatifs aux créances classées parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux créances non performantes classées parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits au bilan en tant que produits réservés venant en déduction de la rubrique « Créances issues d'opérations de leasing ».

3-3-4 Comptabilisation des placements et des revenus y afférents :

Les placements sont classés en deux catégories. Les placements à court terme (Portefeuille-titres de placement) et les placements à long terme (Portefeuille d'investissement).

Placements à court terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements que la société n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par leur nature, peuvent être liquidés à brève échéance. Toutefois, le fait de détenir de tels placements pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, leur classement parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à court terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme. Les titres cotés qui sont très liquides sont comptabilisés à leur valeur de marché et les plus-values et moins-values dégagées portées en résultat. Pour les titres cotés qui ne sont pas très liquides et les autres placements à court terme, les moins-values par rapport au coût font l'objet de provision et les plus-values ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur de marché est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Pour les placements à court terme en titres émis par des O.P.C.V.M, la juste valeur est déterminée par référence à la valeur liquidative de la dernière journée du mois concerné par l'arrêté comptable telle que publiée dans le bulletin officiel du Conseil du Marché Financier.

- Placements à long terme

Sont classés dans cette catégorie, les placements détenus dans l'intention de les conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Les placements à long terme sont également des placements qui n'ont pas pu être classés parmi les placements à court terme.

Initialement, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

Postérieurement à leur comptabilisation initiale, les placements à long terme sont évalués à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions. Les plus-values par rapport au coût ne sont pas constatées.

Pour les titres cotés, la valeur d'usage est déterminée par référence au cours moyen du mois concerné par l'arrêté comptable tel que publié dans le bulletin officiel de la BVMT.

Pour les titres non cotés, la valeur d'usage est déterminée compte tenu de plusieurs facteurs tels que la valeur de rendement, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de l'entreprise émettrice ainsi que la conjoncture économique et l'utilité procurée à l'entreprise.

Le transfert des placements à long terme en placements à court terme s'effectue :

Au plus faible du coût d'acquisition et de la valeur comptable, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués au plus faible du coût et de la juste valeur.

à la valeur de marché, si le transfert est effectué parmi les placements à court terme évalués à la valeur de marché, la différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat.

- Comptabilisation des revenus des placements

Les intérêts sur titres à revenu fixe sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée, par référence au taux de rendement effectif.

Les dividendes sur les titres à revenu variable, détenus par la société, sont pris en compte en résultat sur la base de la décision de l'assemblée générale statuant sur la répartition des résultats de la société émettrice des titres.

3-3-5 Comptabilisation des emprunts et des charges y afférentes

Le principal des emprunts obtenus est comptabilisé, pour la partie débloquée au passif du bilan sous la rubrique « Emprunts et dettes rattachées ».

Les intérêts sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges financières à mesure qu'ils sont courus.

Les commissions encourues lors de l'émission des emprunts sont portées à l'actif en tant que charges reportées et amorties systématiquement sur la durée de l'emprunt au prorata des intérêts courus.

3-3-6 Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition incluant notamment leur prix d'achat hors taxes déductibles ainsi que les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs d'installation et de formation.

Les immobilisations de la société sont linéairement amorties, à partir de la date de leur mise en service, sur la base de leur durée de vie utile estimative.

Les durées de vie utiles des principales catégories d'immobilisations de la société, converties en taux d'amortissement se présentent comme suit :

- Logiciels	33,3%
- Immeuble	5,0%
- Matériel de transport	20,0%
- Mobilier et matériel de bureau	10,0%
- Matériel informatique	33,3%
- Installations générales	10,0%
- Autres matériels	10,0%

3-3-7 Taxe sur la valeur ajoutée :

La société procède à la comptabilisation des charges et des produits en hors taxes, il en est de même en ce qui concerne les investissements.

Ainsi, la T.V.A facturée aux clients est enregistrée au compte « Etat, T.V.A collectée », alors que la T.V.A facturée à la société est portée au débit du compte « Etat, T.V.A récupérable ».

En fin de période, le solde de ces deux comptes fait l'objet d'une liquidation au profit du trésor s'il est créditeur ou d'un report pour la période suivante s'il est débiteur.

3-3-8 Impôt sur les bénéfices :

La charge d'impôt sur les bénéfices comptabilisée par la société correspond à celle exigible en vertu de l'application des règles de détermination du bénéfice imposable.

L'incidence des décalages temporels entre la valeur comptable des actifs et passifs de la société et leur base fiscale n'est pas ainsi, prise en compte.

3-3-9 Compensation des actifs et passifs d'impôt exigible :

Bien que les actifs (acomptes provisionnels, retenues à la source et excédents d'impôt reportés) et passifs (impôt sur les sociétés dû) d'impôt exigible soient comptabilisés et évalués séparément, ils sont compensés au bilan en raison de l'existence d'un droit juridiquement exécutoire permettant une telle compensation qui est prévu par les dispositions de l'article 54 du code de l'IRPP et de l'IS.

NOTE 4 : Liquidités et équivalents de liquidités

Ce poste se détaille comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Banques	2 517 652	3 346 933	4 119 542
- Caisses	3 518	2 698	3 370
<u>Total</u>	<u>2 521 170</u>	<u>3 349 631</u>	<u>4 122 911</u>

NOTE 5 : Créances sur la clientèle, opérations de leasing

Cette rubrique s'analyse ainsi :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
Créances sur contrats mis en force	284 253 770	259 565 196	260 029 142
Encours financiers	269 128 213	245 932 931	246 575 357
Impayés	16 159 807	14 557 613	14 130 064
Intérêts échus différés	(1 239 350)	(1 173 525)	(1 041 778)
Valeurs à l'encaissement	159 457	248 177	319 856
Impayés sur créances abandonnées	45 643	-	45 643
Créances sur contrats en instance de mise en force	2 408 006	1 287 872	2 154 613
<u>Total brut des créances leasing</u>	<u>286 661 776</u>	<u>260 853 068</u>	<u>262 183 755</u>
<u>A déduire couverture</u>			
Provisions pour dépréciation des encours	(5 825 137)	(5 760 984)	(5 402 490)
Provisions pour dépréciation des impayés	(7 227 926)	(5 315 564)	(6 348 064)
Provisions collectives	(1 700 000)	-	(1 700 000)
Produits réservés	(1 275 864)	(1 062 255)	(1 282 479)
Provisions sur créances abandonnées	(45 643)	-	(45 643)
Total net des créances leasing	<u>270 587 206</u>	<u>248 714 265</u>	<u>247 405 079</u>

Les mouvements enregistrés durant la période sur l'encours des contrats de leasing sont indiqués ci-après :

Solde au 31 décembre 2011	<u>248 729 970</u>
<u>Addition de la période</u>	
- Investissements	92 006 699
- Relocations	3 641 224
<u>Retraits de la période</u>	
- Cessions à la valeur résiduelle	(2 728)
- Cessions anticipées	(5 004 460)
- Relocations	(3 401 254)
- Remboursement du capital	(64 433 231)
<u>Solde au 30 juin 2012</u>	<u>271 536 219</u>

L'analyse des contrats actifs par maturité se présente comme suit :

		30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Créance à plus de cinq ans		2 241 502	3 645 092	1 420 213
- Créance à plus d'un an et moins de cinq ans		166 856 253	155 282 556	155 190 420
- Créance à moins d'un an		123 250 484	111 546 215	112 215 002
Paiement minimaux sur contrats actifs	(1)	292 348 239	270 473 863	268 825 635
- Revenus à plus de cinq ans		171 230	328 017	98 301
- Revenus à plus d'un an et moins de cinq ans		15 863 077	15 799 471	15 485 072
- Revenus à moins d'un an		18 459 365	17 755 684	17 554 028
Total des produits financiers non acquis	(2)	34 493 672	33 883 172	33 137 400
- Valeurs résiduelles	(3)	799 134	215 646	756 185
- Contrats suspendus	(4)	10 474 512	9 126 594	10 130 938
- Contrats en cours	(5)	2 408 006	1 287 872	2 154 613
<u>Encours financiers des contrats de leasing</u>	(6)=(1)-(2)+(3)+(4)+(5)	271 536 219	247 220 803	248 729 970

30 juin 2012

Note 5 : ANALYSE ET CLASSIFICATION DES CREANCES SUR LA CLIENTELE (SUITE)

	ANALYSE PAR CLASSE					TOTAL
	A Actifs courants	B 1 Actifs nécessitant un suivi particulier	B 2 Actifs incertains	B 3 Actifs préoccupants	B 4 Actifs compromis	
Encours financiers	213 166 262	40 929 718	2 302 314	751 975	11 977 944	269 128 213
Impayés	921 723	4 872 487	626 960	415 299	9 323 339	16 159 807
Contrats en instance de mise en force	2 408 006	-	-	-	-	2 408 006
CREANCES LEASING	216 495 991	45 802 205	2 929 274	1 167 274	21 301 283	287 696 027
Avances reçues (*)	(3 236 174)	-	(49)	-	(265 246)	(3 501 469)
ENCOURS GLOBAL	213 259 818	45 802 205	2 929 224	1 167 274	21 036 036	284 194 557
ENGAGEMENTS HORS BILAN	24 181 347	400 823	-	-	-	24 582 171
TOTAL ENGAGEMENTS	237 441 165	46 203 028	2 929 224	1 167 274	21 036 036	308 776 728
Produits réservés	-	-	(68 522)	(54 535)	(1 152 806)	(1 275 864)
Provisions sur encours financiers	-	-	(3 147)	(3 595)	(5 818 396)	(5 825 137)
Provisions sur impayés	-	-	(74 537)	(56 427)	(7 096 962)	(7 227 926)
TOTAL DE LA COUVERTURE	-	-	(146 206)	(114 558)	(14 068 164)	(14 328 927)
ENGAGEMENTS NETS	237 441 165	46 203 028	2 783 018	1 052 716	6 967 873	294 447 801
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4)			0,95%	0,38%	6,81%	
			8,14%			
Ratio des actifs non performants (B2, B3 et B4) au 31 décembre 2011						8,65%
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés			4,99%	9,81%	66,88%	
			57,01%			
Ratio de couverture des actifs classés par les provisions et agios réservés au 31 décembre 2011						55,46%

(*) Présentés au niveau des passifs (Dettes envers la clientèle)

NOTE 6 : Portefeuille-titres de placement

L'analyse du portefeuille-titres de placement se présente comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Actions cotées	192 476	2 942 286	192 476
- Titres SICAV	4 754	9 036	-
<u>Total brut</u>	<u>197 230</u>	<u>2 951 321</u>	<u>192 476</u>
- Provisions pour dépréciation des actions	-	(474 203)	-
<u>Total net</u>	<u>197 230</u>	<u>2 477 118</u>	<u>192 476</u>

NOTE 7 : Portefeuille d'investissement

L'analyse du portefeuille d'investissement se présente comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Titres de participation	254 600	254 600	254 600
- Titres immobilisés	2 547 779	2 047 779	2 047 779
<u>Total</u>	<u>2 802 379</u>	<u>2 302 379</u>	<u>2 302 379</u>

Les titres de participation accusent, au 30 Juin 2012, un solde de D : 254.600 et représentent la participation de la société "Hannibal Lease" au capital de la société "AMILCAR LLD", dans laquelle elle détient 50,92%.

Les titres immobilisés s'analysent au 30 juin 2012 comme suit :

<u>Emetteur</u>	<u>% détention</u>	<u>Nombre d'actions ou parts sociales</u>	<u>Valeur nominale</u>	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Date de souscription</u>
- Fonds commun de placement MAC Equilibre	1,57%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Epargnant	0,18%	100	100	10 000	2005
- Fonds commun de placement MAC Croissance	0,52%	108	100	11 112	2005-2008
- Les sables du centre	16,67%	500	100	50 000	2005
- Immobilière ECHARIFA	26,83%	22 000	100	2 200 000	2010-2012
- Société NIDA	3,56%	266 667	1	266 667	2010
<u>Total</u>				<u>2 547 779</u>	

Note 8: Valeurs immobilisées

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES
ARRETE AU 30 JUIN 2012
(Montants exprimés en dinars)

Désignation	Taux d'amortissement	Valeur brute					Amortissements				Valeur comptable nette
		Début de période	Acquisition	Transfert	Cessions	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Cessions	Fin de période	
Logiciels	33,3%	236 181	7 536	-	-	243 717	172 481	22 177	-	194 658	49 058
Total des immobilisations incorporelles		236 181	7 536	-	-	243 717	172 481	22 177	-	194 658	49 058
Terrain	-	357 281				357 281	-			-	357 281
Immeubles	5,0%	1 344 845	171 870	167 889	-	1 684 604	241 286	37 950	-	279 236	1 405 368
Matériel de transport	20,0%	538 378	19 950	-	-	558 328	272 560	46 733	-	319 293	239 035
Equipements de bureau	10,0%	494 470	20 582	-	-	515 052	212 413	23 156	-	235 569	279 483
Matériel informatique	33,3%	288 086	10 475	-	-	298 561	233 873	25 993	-	259 866	38 695
Installations générales	10,0%	409 016	16 033	-	-	425 049	101 189	20 519	-	121 708	303 341
Autres matériels	10,0%	41 515	1 007	-	-	42 522	20 140	1 534	-	21 674	20 849
Avances et acomptes aux fournisseurs d'immobilisations (*)		585 997	24 392	(167 889)	-	442 500	-	-	-	-	442 500
Total des immobilisations corporelles		4 059 589	264 309	-	-	4 323 898	1 081 461	155 885	-	1 237 347	3 086 551
TOTAUX		4 295 770	271 845	-	-	4 567 615	1 253 942	178 062	-	1 432 005	3 135 609

Sont inclus dans le coût des immobilisations, le prix d'achat, les droits et taxes supportés et non récupérables et les frais directs.
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire.

(*) Il s'agit d'avances sur l'acquisition d'une agence sise à Sousse.

NOTE 9 : Autres actifs

Le détail des autres actifs est le suivant :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Charges reportées	429 441	510 942	479 941
- Dépôts et cautionnements versés	37 700	36 470	37 700
- Fournisseurs, avances et acomptes	152	801	152
- Prêts au personnel	803 755	618 981	709 938
- Personnel, avances et acomptes	18 050	9 320	-
- Etat, excédent d'impôt sur les sociétés	182 917	-	64 182
- Etat, crédit de TVA	1 494 207	2 523 255	-
- Produits à recevoir des tiers	36 109	82 300	185 912
- Débiteurs divers	10 642	8 963	9 359
- Charges constatées d'avances	22 803	8 749	15 974
<u>Total brut</u>	<u>3 035 775</u>	<u>3 799 781</u>	<u>1 503 158</u>
A déduire :			
- Provisions	(8 836)	(8 836)	(8 836)
<u>Montant net</u>	<u>3 026 939</u>	<u>3 790 945</u>	<u>1 494 322</u>

Les charges reportées s'analysent comme suit :

TABLEAU DE MOUVEMENT DES CHARGES REPORTEES
AU 30 JUIN 2012
(exprimé en dinars)

Désignation	Taux de résorption	Valeur brute			Résorptions			Valeur comptable nette
		Début de période	Addition	Fin de période	Début de période	Dotation de la période	Fin de période	
Frais d'augmentation de capital	33%	42 400	-	42 400	42 400	-	42 400	-
Charges à répartir	33%	158 279	-	158 279	143 455	676	144 131	14 148
Frais d'émission des obligations	(a)	1 576 901	82 392	1 659 293	1 111 783	132 216	1 243 999	415 294
TOTAUX		1 777 580	82 392	1 859 972	1 297 638	132 892	1 430 530	429 441

Les frais d'augmentation de capital ainsi que les charges à répartir sont résorbées en mode linéaire.

(a) Les frais d'émission et de remboursement des emprunts sont résorbés au prorata des intérêts courus.

La dotation de la période aux résorptions des frais d'émission des obligations, s'élevant à D : 132 216 figure parmi les charges financières.

Les charges à répartir englobent principalement les dépenses engagées pour l'élaboration du manuel de procédures.

NOTE 10 : Concours bancaires

Ce poste se présente comme suit:

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Banques, découverts	6 640 358	8 457 492	3 989 477
<u>Total</u>	<u>6 640 358</u>	<u>8 457 492</u>	<u>3 989 477</u>

NOTE 11 : Dettes envers la clientèle

Les dettes envers la clientèle se détaillent comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Avances et acomptes reçus des clients	3 501 469	2 337 088	3 065 120
- Dépôts et cautionnements reçus	6 000	-	6 000
<u>Total</u>	<u>3 507 469</u>	<u>2 337 088</u>	<u>3 071 120</u>

NOTE 12 : Emprunts et dettes rattachées

Les emprunts et dettes rattachées se détaillent ainsi :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Banques locales	80 355 808	54 163 011	70 361 055
- Emprunts obligataires	68 000 000	90 000 000	76 000 000
- Billets de trésorerie	35 200 002	22 000 000	27 200 000
- Certificats de leasing	35 000 000	40 000 000	40 000 000
<u>Total emprunts</u>	<u>218 555 810</u>	<u>206 163 011</u>	<u>213 561 055</u>
- Intérêts courus sur emprunts bancaires locaux	452 906	85 881	262 436
- Intérêts courus sur emprunts obligataires	1 809 681	2 591 064	1 334 988
- Intérêts courus sur certificats de leasing	321 462	409 528	359 480
- Charges constatées d'avance sur billets de trésorerie	(317 540)	(161 126)	(246 008)
<u>Total dettes rattachées</u>	<u>2 266 509</u>	<u>2 925 347</u>	<u>1 710 895</u>
<u>Total</u>	<u>220 822 319</u>	<u>209 088 357</u>	<u>215 271 951</u>

Les mouvements enregistrés sur le poste "Emprunts et dettes rattachées" sont récapitulés dans le tableau suivant :

NOTE 12 : EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES (suite)

TABLEAU DES EMPRUNTS ET DETTES RATTACHEES
ARRETE AU 30 JUN 2012
(exprimé en dinars)

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
<u>BILLETTS DE TRESORERIE ET CERTIFICATS DE LEASING</u>								
<u>Certificats de Leasing</u>								
Certificats de Leasing BEST BANK	25 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	25 000 000	50 000 000	50 000 000	25 000 000	-	25 000 000
Certificats de Leasing ZITOUNA BANK	10 000 000	Renouvelable tous les 3 mois sur 3 ans	15 000 000	27 000 000	32 000 000	10 000 000	-	10 000 000
Sous-total			40 000 000	77 000 000	82 000 000	35 000 000	-	35 000 000
<u>Billets de trésorerie</u>								
Billets de Trésorerie à court terme	27 200 000	Remboursement après 90 jours, 180 ou 360 jours de la date de souscription de chaque billet	27 200 000	55 350 002	47 350 000	35 200 002	-	35 200 002
Sous-total			27 200 000	55 350 002	47 350 000	35 200 002	-	35 200 002
Total des certificats de leasing et des billets de trésorerie			67 200 000	132 350 002	129 350 000	70 200 002	-	70 200 002
<u>EMPRUNTS OBLIGATAIRES</u>								
HL 2008	8 000 000	Annuellement (2009-2013)	3 200 000	-	1 600 000	1 600 000	-	1 600 000
HL 2008	2 000 000	Annuellement (2009-2013)	800 000	-	400 000	400 000	-	400 000
HL 2009/1	12 440 000	Annuellement (2010-2014)	7 464 000	-	-	7 464 000	4 976 000	2 488 000
HL 2009/1	7 560 000	Annuellement (2010-2014)	4 536 000	-	-	4 536 000	3 024 000	1 512 000
HL 2009/2	9 650 000	Annuellement (2010-2014)	5 790 000	-	-	5 790 000	3 860 000	1 930 000
HL 2009/2	10 350 000	Annuellement (2010-2014)	6 210 000	-	-	6 210 000	4 140 000	2 070 000
HL 2010/1	10 410 000	Annuellement (2011-2015)	8 328 000	-	2 082 000	6 246 000	4 164 000	2 082 000
HL 2010/1	19 590 000	Annuellement (2011-2015)	15 672 000	-	3 918 000	11 754 000	7 836 000	3 918 000
HL 2010/2	8 100 000	Annuellement (2011-2015)	6 480 000	-	-	6 480 000	4 860 000	1 620 000
HL 2010/2	21 900 000	Annuellement (2011-2015)	17 520 000	-	-	17 520 000	13 140 000	4 380 000
Total des emprunts obligataires			76 000 000	-	8 000 000	68 000 000	46 000 000	22 000 000

DESIGNATION	Montant du crédit	Modalités de remboursement	Solde en début de période	Utilisations	Remboursements de la période	Fin de période		
						Solde	Echéances à plus d'un an	Echéances à moins d'un an
CREDITS BANCAIRES								
BANQUES LOCALES								
B.T.E (2007)	2 000 000	Trimestriellement (2007 - 2012)	200 000	-	200 000	-	-	-
B.H (2007)	3 000 000	Trimestriellement (2007 - 2012)	352 654	-	352 654	-	-	-
B.I.A.T (2007)	2 500 000	Trimestriellement (2007 - 2012)	288 809	-	288 809	-	-	-
AMEN BANK (2007)	2 000 000	Trimestriellement (2008 - 2012)	461 229	-	226 491	234 738	-	234 738
S.T.B (2007)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2012)	600 000	-	300 000	300 000	-	300 000
B.T.E (2008)	2 000 000	Trimestriellement (2008 - 2012)	250 000	-	250 000	-	-	-
B.I.A.T (2008/1)	7 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	2 352 838	-	758 343	1 594 495	-	1 594 495
B.I.A.T (2008/2)	3 000 000	Trimestriellement (2008 - 2013)	1 053 875	-	339 918	713 957	-	713 957
B.T.E (2009)	1 900 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	855 000	-	190 000	665 000	285 000	380 000
S.T.B(2009)	4 500 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	2 419 853	-	455 284	1 964 569	1 012 359	952 210
B.I.A.T(2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	2 686 269	-	507 271	2 178 998	1 120 031	1 058 967
AMEN BANK (2009)	5 000 000	Trimestriellement (2009 - 2014)	2 681 249	-	505 779	2 175 470	1 119 459	1 056 011
B.T.L (2010)	6 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	3 900 000	-	600 000	3 300 000	2 100 000	1 200 000
B.I.A.T (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	3 250 000	-	500 000	2 750 000	1 750 000	1 000 000
B.I.A.T (2010/1)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 625 000	-	250 000	1 375 000	875 000	500 000
B.I.A.T (2010/2)	2 500 000	Trimestriellement (2010-2015)	1 625 000	-	250 000	1 375 000	875 000	500 000
AMEN BANK (2010)	5 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	3 666 667	-	500 000	3 166 667	2 166 667	1 000 000
B.I.A.T 1MDT	1 000 000	Trimestriellement (2010-2015)	813 114	-	99 838	713 276	491 301	221 975
B.I.A.T 4 MDT	4 000 000	Trimestriellement (2011-2015)	3 296 794	-	397 984	2 898 810	2 066 218	832 592
BTE 3MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 550 000	-	300 000	2 250 000	1 650 000	600 000
ATB 3MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 550 000	-	300 000	2 250 000	1 650 000	600 000
AMENBANK 3MDT (2011)	3 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 550 000	-	300 000	2 250 000	1 650 000	600 000
BIAT 2,5MDT (2011)	2 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	2 155 306	-	226 422	1 928 884	1 491 376	437 508
BIAT1,5MDT (2011)	1 500 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 295 876	-	136 136	1 159 740	875 044	284 696
AMENBANK 2MDT (2011)	2 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	1 800 000	-	200 000	1 600 000	1 200 000	400 000
BIAT 1MDT (2011)	1 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	960 454	-	100 632	859 822	649 471	210 351
BTL 5MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 750 000	-	500 000	4 250 000	3 250 000	1 000 000
BH 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 787 735	-	435 336	4 352 399	3 436 773	915 626
AMENBANK 5 MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2011-2016)	4 583 333	-	833 333	3 750 000	2 083 333	1 666 667
STB BANK 5MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	5 000 000	-	833 334	4 166 666	2 499 998	1 666 668
BT 5MDT (2011)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	5 000 000	-	500 000	4 500 000	3 500 000	1 000 000
STB BANK 7MDT (2012)	7 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	-	7 000 000	-	7 000 000	5 754 338	1 245 662
AMENBANK 3 MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	-	3 000 000	150 000	2 850 000	2 250 000	600 000
AMENBANK 2 MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 578 948	421 052
BIAT 5MDT (2012)	5 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	-	5 000 000	217 682	4 782 318	3 811 349	970 969
BIAT 3MDT (2012)	3 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	-	3 000 000	-	3 000 000	2 414 576	585 424
BIAT 2MDT (2012)	2 000 000	Trimestriellement (2012-2017)	-	2 000 000	-	2 000 000	1 602 401	397 599
Sous-total			70 361 055	22 000 000	12 005 247	80 355 808	55 208 641	25 147 167
Total général			213 561 055	154 350 002	149 355 247	218 555 810	101 208 641	117 347 169

NOTE 13 : Fournisseurs et comptes rattachés

L'analyse des comptes des fournisseurs se présente comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
<i>Fournisseurs d'exploitation</i>			
- Factures d'achats de biens ou de prestation de services	68 475	59 091	33 941
<u>Sous total</u>	<u>68 475</u>	<u>59 091</u>	<u>33 941</u>
<i>Fournisseurs d'immobilisation</i>			
- Fournisseurs d'immobilisation	11 500	11 500	11 500
<u>Sous total</u>	<u>11 500</u>	<u>11 500</u>	<u>11 500</u>
<i>Fournisseurs de biens, objet de contrats de leasing</i>			
- Factures d'achats de biens de leasing	2 866 697	1 135 022	13 962
- Effets à payer	18 461 373	14 276 248	8 503 405
- Factures non parvenues	7 830	234 586	7 830
<u>Sous total</u>	<u>21 335 900</u>	<u>15 645 857</u>	<u>8 525 197</u>
<u>Solde des fournisseurs et comptes rattachés</u>	<u>21 415 875</u>	<u>15 716 449</u>	<u>8 570 638</u>

NOTE 14 : Autres passifs

Le détail des autres passifs courants est le suivant :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Personnel, provisions pour congés payés	87 038	24 616	28 228
- Etat, retenues sur salaires	43 744	33 527	52 273
- Etat, retenues sur honoraires, commissions et loyers	375 263	269 326	196 283
- Etat, retenues sur revenus des capitaux mobiliers	16 465	-	543
- Etat, retenues au titre de la plus-value immobilière	-	2 875	-
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider	580 637	245 328	-
- Etat, autres impôts et taxes à payer	28 954	25 141	23 770
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges	2 611	738	838
- Etat, TVA à payer	-	-	326 241
- CNSS	119 685	99 572	129 065
- CAVIS	11 632	10 076	14 779
- Organismes sociaux, charges sociales sur congés payés et autres charges	14 857	4 202	4 770
- Actionnaires, dividendes à payer	1 000 000	1 000 000	-
- Crédoeurs divers	12 081	10 150	2 677
- Prestataires Assurances	407 626	768 742	212 649
- Diverses Charges à payer	137 640	98 898	269 997
- Personnel, provisions pour départ à la retraite	9 160	-	9 160
- Provisions pour risques et charges	15 414	-	15 414
<u>Total</u>	<u>2 862 807</u>	<u>2 593 191</u>	<u>1 286 687</u>

NOTE 15 : Capitaux propres

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Capital social	(A)	20 000 000	20 000 000	20 000 000
- Réserve légale	(B)	491 433	338 221	338 221
- Réserve spéciale de réinvestissement		2 466 667	1 966 667	1 966 667
- Primes d'émission		1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Résultats reportés		1 411 022	1 016 669	1 016 669
Total des capitaux propres avant résultat de la période		25 369 122	24 321 557	24 321 557
Résultat de la période (1)		1 652 583	1 233 113	2 047 565
Total des capitaux propres avant affectation	(C)	27 021 705	25 554 670	26 369 122
Nombre d'actions (2)		2 000 000	2 000 000	2 000 000
Résultat par action (1) / (2)		0,826	0,617	1,024

(A) Le capital social s'élève au 30 juin 2012, à D : 20.000.000 composé de 2.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 libérée en totalité.

La structure du capital est présentée ci-dessous:

Actionnaires	Capital appelé et libéré	Pourcentage
- Investment Trust Tunisia	6 106 030	30,53%
- La Financière Tunisienne (S.A)	5 131 250	25,66%
- United Golf Bank	3 200 000	16,00%
- Al Mal Investement Compagny	2 000 000	10,00%
- Tunisian International Bank	800 000	4,00%
- YKH Holding	483 750	2,42%
- CIF- SICAF SA	375 000	1,88%
- B.I.A.T	312 500	1,56%
- Gabès Invest SICAR	300 000	1,50%
- Sadok Hamdi	200 000	1,00%
- SOTUFEM SARL	125 000	0,63%
- STIET - S.A	125 000	0,63%
- Autres	841 470	4,21%
TOTAL	20 000 000	100,00%

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du code des sociétés commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social ; cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) Voir tableau de mouvements ci-joint

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
AU 30 JUIN 2012
(exprimé en dinars)

NOTE 15 : CAPITAUX PROPRES (suite)

	Capital social	Réserve légale	Réserve spéciale de réinvestissement	Prime d'émission	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31 décembre 2010	20 000 000	165 414	700 000	1 000 000	649 146	2 806 997	25 321 557
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 Juin 2011		172 807	1 266 667		1 367 523	(2 806 997)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2010					(1 000 000)		(1 000 000)
Résultat de l'exercice 2011						2 047 565	2 047 565
Solde au 31 décembre 2011	20 000 000	338 221	1 966 667	1 000 000	1 016 669	2 047 565	26 369 122
Affectations approuvées par l'A.G.O du 22 juin 2012		153 212	500 000		1 394 353	(2 047 565)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2011					(1 000 000)		(1 000 000)
Résultat de la période close le 30 juin 2012						1 652 583	1 652 583
Solde au 30 juin 2012	20 000 000	491 433	2 466 667	1 000 000	1 411 022	1 652 583	27 021 705

NOTE 16 : Intérêts et produits assimilés de leasing

L'analyse des intérêts et produits assimilés de leasing se présente ainsi :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Intérêts de leasing	11 422 208	11 241 373	22 558 210
- Intérêts de retard	165 796	74 706	242 754
- Prélouer	46 585	31 741	53 440
- Frais de dossier	116 801	87 956	186 981
- Produits nets sur cession d'immobilisations en leasing	138 403	104 137	244 986
- Autres	97 020	194 688	375 670
Total	11 986 813	11 734 601	23 662 041
- Transferts en produits de la période			
Intérêts inclus dans les loyers antérieurs	270 494	32 135	52 122
Intérêts de retard antérieurs	5 650	3 696	8 814
- Produits réputés réservés en fin de période			
Intérêts inclus dans les loyers	(256 136)	(360 197)	(598 789)
Intérêts de retard	(13 393)	(11 905)	(18 643)
Variation des produits réservés	6 615	(336 271)	(556 495)
Total des intérêts et des produits de leasing	11 993 428	11 398 330	23 105 546
- Encours financiers des contrats actifs			
. Au début de la période	236 444 420	235 263 322	235 263 322
. A la fin de la période	258 653 701	236 806 337	236 444 420
. Moyenne (D)	247 549 060	236 034 830	235 853 871
- Intérêts de la période (C)	11 422 208	11 241 373	22 558 210
- Taux moyen (C) / (D)	9,23%	9,53%	9,56%

NOTE 17 : Intérêts et charges assimilées

Les charges financières se détaillent comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Intérêts des emprunts obligataires	1 920 759	2 671 856	4 854 902
- Intérêts des emprunts bancaires	2 026 442	1 672 145	3 561 633
- Intérêts des autres opérations de financement	1 769 309	1 752 054	3 566 082
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	132 216	139 445	277 515
Total des charges financières des emprunts (A)	5 848 726	6 235 500	12 260 132
- Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs	82 458	107 594	303 653
- Autres charges financières	3 050	43	43
Total des autres charges financières	85 508	107 637	303 697
Total général	5 934 234	6 343 137	12 563 828
- Encours des ressources			
. Au début de l'exercice	213 561 055	204 580 867	204 580 867
. A la fin de l'exercice	218 555 810	206 163 011	213 561 055
. Moyenne ajustée (B)	216 058 433	205 371 939	209 070 961
- Taux moyen (A) / (B)	5,41%	6,07%	5,86%

NOTE 18 : Produits des placements

Les produits des placements se détaillent comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Dividendes	90 644	211 458	239 444
- Plus values sur cession des actions	3 849	1 082	208 282
- Plus values sur cession des titres SICAV	-	-	1 148
- Revenus des comptes créditeurs	16 863	18 823	36 959
- Autres produits financiers	405	1 128	1 128
- Moins values sur cessions titres cotés	-	-	(682 772)
- Reprise sur provision pour dépréciation des actions cotées	-	-	300 000
Total	111 761	232 491	104 189

NOTE 19 : Autres produits d'exploitation

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Produits locatifs	12 000	-	18 000
Total	12 000	-	18 000

NOTE 20 : Charges de personnel

L'analyse de ce poste se présente comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Salaires et complément de salaires	1 162 853	970 629	1 969 611
- Charges connexes aux salaires	-	-	9 160
- Cotisations de sécurité sociales sur salaires	193 824	172 997	344 927
- Autres charges sociales	87 661	60 239	159 241
Total	1 444 338	1 203 866	2 482 939

NOTE 21 : Dotations aux amortissements

Les dotations de la période aux comptes d'amortissements et de résorptions se détaillent ainsi :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Dotations aux amortissements des Immobilisations incorporelles	22 177	17 948	42 079
- Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles	155 885	153 107	307 853
- Dotations aux résorptions des frais d'augmentation de capital	-	7 067	13 544
- Dotations aux résorptions des charges à répartir	676	1 232	2 344
Total	178 738	179 354	365 821

NOTE 22 : Autres charges d'exploitation

Le détail des autres charges d'exploitation se présente comme suit :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Achat de matières et fournitures	142 215	108 091	225 317
<u>Total des achats</u>	<u>142 215</u>	<u>108 091</u>	<u>225 317</u>
- Locations	91 541	80 042	169 524
- Entretiens et réparations	16 767	12 612	25 503
- Primes d'assurances	11 173	9 337	15 545
- Etudes, recherches et services extérieurs	243	1 177	1 335
<u>Total des services extérieurs</u>	<u>119 724</u>	<u>103 168</u>	<u>211 907</u>
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	123 911	107 639	238 369
- Publicités, publications, relations publiques	112 712	50 967	235 936
- Déplacements, missions et réceptions	75 562	81 297	133 824
- Frais postaux et de télécommunications	104 279	80 858	165 192
- Services bancaires et assimilés	65 675	48 557	111 358
- Autres	48 851	49 050	96 163
<u>Total des autres services extérieurs</u>	<u>530 990</u>	<u>418 367</u>	<u>980 842</u>
- Autres charges ordinaires	492	138	-
<u>Total des charges diverses</u>	<u>492</u>	<u>138</u>	<u>-</u>
- Impôts et taxes sur rémunérations	32 604	29 293	58 765
- T.C.L	142 681	100 000	100 000
- Droits d'enregistrement et de timbres	46 866	39 451	78 113
- Pénalités	2 409	10	148
- Autres impôts et taxes	6 193	10 557	12 774
<u>Total des impôts et taxes</u>	<u>230 753</u>	<u>179 311</u>	<u>249 799</u>
<u>Total général</u>	<u>1 024 174</u>	<u>809 075</u>	<u>1 667 865</u>

NOTE 23 : Dotations nettes aux provisions et résultat des créances radiées

Les dotations nettes de la période aux comptes de provisions se détaillent ainsi :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Dotations aux provisions pour risques sur la clientèle	1 903 369	1 928 836	2 890 257
- Dotations aux provisions collectives	-	-	1 700 000
- Reprises de provisions suite aux recouvrements de créances	(600 860)	(691 962)	(933 733)
<u>Total</u>	<u>1 302 509</u>	<u>1 236 874</u>	<u>3 656 523</u>

NOTE 24 : Autres gains ordinaires

Le détail des autres gains ordinaires est le suivant :

	30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Produits nets sur cessions d'immobilisations propres	-	5 464	11 865
- Autres gains sur éléments exceptionnels	24	17	1 361
<u>Total</u>	<u>24</u>	<u>5 482</u>	<u>13 227</u>

NOTE 25 : Impôts sur les bénéfices

L'impôt sur les bénéfices au 30 juin 2012 est calculé sur la base d'une estimation, au taux de 26% du bénéfice imposable.

NOTE 26 : Encaissements reçus des clients

		30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Clients et comptes rattachés en début de période	+ Note 5	14 130 064	7 723 635	7 723 635
- Clients et comptes rattachés en fin de période	- Note 5	(16 159 807)	(14 557 613)	(14 130 064)
- Clients, autres créances en début de période	+ Note 5	319 856	397 956	397 956
- Clients, autres créances en fin de période	- Note 5	(159 457)	(248 177)	(319 856)
- Clients avances et comptes reçus en début de période	- Note 11	(3 065 120)	(1 574 698)	(1 574 698)
- Clients avances et acomptes reçus en fin de période	+ Note 11	3 501 469	2 337 088	3 065 120
- Dépôts et cautionnements reçus en début de période	- Note 11	(6 000)	-	-
- Dépôts et cautionnements reçus en fin de période	+ Note 11	6 000	-	6 000
- Produits constatés d'avance en début de période	- Note 5	(1 041 778)	(1 165 267)	(1 165 267)
- Produits constatés d'avance en fin de période	+ Note 5	1 239 350	1 173 525	1 041 778
- Impayés sur créances abandonnées en début de période	+ Note 5	45 643	-	-
- Impayés sur créances abandonnées en fin de période	- Note 5	(45 643)	-	(45 643)
- TVA collectée		12 547 519	10 563 067	21 951 516
- Revenus bruts de l'exercice (loyers)	+ Note 5 & 16	75 855 439	65 720 255	134 365 712
- Autres produits d'exploitation	+ Note 16 & 19	576 605	493 227	1 121 832
- Perte sur créances irrécouvrables	-	-	(43 158)	-
- Créances abandonnées	+	-	-	2 485
- Plus/Moins values sur relocation	Note 5	(239 970)	(48 154)	(307 727)
- Cessions d'immobilisations à la VR	+ Note 5	2 728	2 536	9 380
- Cessions anticipées d'immobilisations	+ Note 5	5 004 460	2 919 330	7 848 414
<u>Encaissements reçus des clients</u>		<u>92 511 359</u>	<u>73 693 553</u>	<u>159 990 572</u>

NOTE 27 : Décaissements pour financement de contrats de leasing

		30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Fournisseurs de leasing en début de période	+ Note 13	8 525 197	19 751 008	19 751 008
- Fournisseurs de leasing en fin de période	- Note 13	(21 335 900)	(15 645 857)	(8 525 197)
- Investissements en Immobilisations destinées à la location	+ Note 5	92 006 699	62 871 257	126 385 400
- TVA sur Investissements	+	14 166 974	8 862 456	17 225 016
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en début de période	+ Note 14	-	16 700	16 700
- Etat, retenues sur plus-value immobilière en fin de période	- Note 14	-	(2 875)	-
<u>Investissements dans les contrats de leasing</u>		<u>93 362 970</u>	<u>75 852 689</u>	<u>154 852 927</u>

NOTE 28 : Sommes versées aux fournisseurs et aux personnels

		30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Avances et acomptes au personnel en début de période	- Note 9	-	(600)	(600)
- Avances et acomptes au personnel en fin de période	+ Note 9	18 050	9 320	-
- Avances et acomptes aux fournisseurs en début de période	- Note 9	(152)	(801)	(801)
- Avances et acomptes aux fournisseurs en fin de période	+ Note 9	152	801	152
- Dépôts & cautionnements en début de période	- Note 9	(37 700)	(36 470)	(36 470)
- Dépôts & cautionnements en fin de période	+ Note 9	37 700	36 470	37 700
- Charges comptabilisées d'avance en début de période	- Note 9	(15 974)	(7 165)	(7 165)
- Charges comptabilisées d'avance en fin de période	+ Note 9	22 803	8 749	15 974
- Fournisseurs d'exploitation en début de période	+ Note 13	33 941	37 010	37 010
- Fournisseurs d'exploitation en fin de période	- Note 13	(68 475)	(59 091)	(33 941)
- Personnel, provisions pour CP en début de période	+ Note 14	28 228	24 616	24 616
- Personnel, provisions pour CP en fin de période	- Note 14	(87 038)	(24 616)	(28 228)
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en début de période	+ Note 14	9 160	-	-
- Personnel, provisions pour départ à la retraite en fin de période	- Note 14	(9 160)	-	(9 160)
- Etat, retenues sur salaires en début de période	+ Note 14	52 273	42 859	42 859
- Etat, retenues sur salaires en fin de période	- Note 14	(43 744)	(33 527)	(52 273)
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en début de période	+ Note 14	196 283	404 427	404 427
- Etat, retenues sur hon, com et loyers en fin de période	- Note 14	(375 263)	(269 326)	(196 283)
- C.N.S.S en début de période	+ Note 14	129 065	96 125	96 125
- C.N.S.S en fin de période	- Note 14	(119 685)	(99 572)	(129 065)
- CAVIS en début de période	+ Note 14	14 779	10 792	10 792
- CAVIS en fin de période	- Note 14	(11 632)	(10 076)	(14 779)
- Personnel, charges sociales sur congés à payer début de période	+ Note 14	4 770	4 202	4 202
- Personnel, charges sociales sur congés à payer fin de période	- Note 14	(14 857)	(4 202)	(4 770)
- Diverses Charges à payer en début de période	+ Note 14	269 997	138 801	138 801
- Diverses Charges à payer en fin de période	- Note 14	(137 640)	(98 898)	(269 997)
- Prêts accordés au personnel au cours de l'exercice	+	179 000	47 500	200 600
- Remboursements sur prêts au personnel	-	(85 183)	(67 206)	(129 349)
- TVA, payée sur biens et services	+	200 993	147 025	323 417
- Charges de personnel	+ Note 20	1 444 338	1 203 866	2 482 939
- Autres charges d'exploitation	+ Note 22	1 024 174	809 075	1 667 865
- Impôts et taxes	- Note 22	(230 753)	(179 311)	(249 799)
- Charges à répartir	+ Note 9	-	-	14 000
<u>Sommes versées aux fournisseurs et au personnel</u>		<u>2 428 450</u>	<u>2 130 777</u>	<u>4 338 798</u>

NOTE 29 : Intérêts payés

		30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Frais d'émission d'emprunts	+ Note 9	82 392	73 092	173 752
- Intérêts comptabilisés d'avance en début de période	- Note 12	(246 008)	(199 438)	(199 438)
- Intérêts comptabilisés d'avance en fin de période	+ Note 12	317 540	161 126	246 008
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en début de période	+ Note 14	543	1 825	1 825
- Etat, retenues sur revenus des capitaux en fin de période	- Note 14	(16 465)	-	(543)
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en début de période	+ Note 12	1 334 988	1 910 430	1 910 430
- Intérêts courus sur emprunts obligataires en fin de période	- Note 12	(1 809 681)	(2 591 064)	(1 334 988)
- Intérêts courus sur emprunts bancaires début de période	+ Note 12	262 436	86 562	86 562
- Intérêts courus sur emprunts bancaires fin de période	- Note 12	(452 906)	(85 881)	(262 436)
- Intérêts courus sur certificat de leasing en début de période	+ Note 12	359 480	276 278	276 278
- Intérêts courus sur certificat de leasing en fin de période	- Note 12	(321 462)	(409 528)	(359 480)
- Intérêts et charges assimilées	+ Note 17	5 934 234	6 343 137	12 563 828
- Dotations aux résorptions des frais d'émission et de remboursement des emprunts	- Note 17	(132 216)	(139 445)	(277 515)
<u>Intérêts payés</u>		<u>5 312 874</u>	<u>5 427 094</u>	<u>12 824 285</u>

NOTE 30 : Impôts et taxes payés

		30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider début de période	+ Note 14	-	15 932	15 932
- Etat, impôts sur les bénéfices à liquider fin de période	- Note 14	(580 637)	(245 328)	-
- Etat, report d'impôts début de période	- Note 9	(64 182)	-	-
- Etat, report d'impôts fin de période	+ Note 9	182 917	-	64 182
- Etat, autres impôts et taxes à payer en début de période	+ Note 14	23 770	10 179	10 179
- Etat, autres impôts et taxes à payer en fin de période	- Note 14	(28 954)	(25 141)	(23 770)
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en début de période	+ Note 14	838	738	738
- Etat, charges fiscales sur congés payés et autres charges en fin de période	- Note 14	(2 611)	(738)	(838)
- Impôts et taxes	+ Note 22	230 753	179 311	249 799
- Impôts sur les bénéfices	+ Note 25	580 637	411 037	439 691
<u>Impôts et taxes payés</u>		<u>342 531</u>	<u>345 991</u>	<u>755 914</u>

NOTE 31 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles

		30 juin 2012	30 juin 2011	31 Décembre 2011
- Investissements en Immobilisations incorporelles	+ Note 8	7 536	40 520	40 520
- Investissements en Immobilisations corporelles	+ Note 8	264 309	650 105	768 582
- Fournisseurs d'immobilisation en début de période	+ Note 13	11 500	11 500	11 500
- Fournisseurs d'immobilisation en fin de période	- Note 13	(11 500)	(11 500)	(11 500)
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles</u>		<u>271 845</u>	<u>690 625</u>	<u>809 102</u>

NOTE 32 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières

		<u>30 juin 2012</u>	<u>30 juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Titres immobilisés acquis au cours de l'exercice	+ Note 7	500 000	-	-
<u>Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations financières</u>		<u>500 000</u>	<u>-</u>	<u>-</u>

NOTE 33 : Dividendes et autres distributions

		<u>30 juin 2012</u>	<u>30 juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Dividendes	+ Note 15	1 000 000	1 000 000	1 000 000
- Actionnaires, dividendes à payer en début de période	+ Note 14	-	-	-
- Actionnaires, dividendes à payer en fin de période	- Note 14	(1 000 000)	(1 000 000)	-
<u>Dividendes et autres distributions</u>		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 000 000</u>

NOTE 34 : Autres flux de trésorerie

		<u>30 juin 2012</u>	<u>30 juin 2011</u>	<u>31 Décembre 2011</u>
- Produits à recevoir des tiers en début de période	+ Note 9	185 912	-	-
- Produits à recevoir des tiers en fin de période	- Note 9	(36 109)	(82 300)	(185 912)
- Autres comptes débiteurs en début de période	+ Note 9	9 359	20 486	20 486
- Autres comptes débiteurs en fin de période	- Note 9	(10 642)	(8 963)	(9 359)
- Placements en début de période	+ Note 6	192 476	2 942 286	2 942 286
- Placements en fin de période	- Note 6	(197 230)	(2 951 321)	(192 476)
- Autres comptes créditeurs en début de période	- Note 14	(2 677)	(3 886)	(3 886)
- Autres comptes créditeurs en fin de période	+ Note 14	12 081	10 150	2 677
- Prestataires assurances en début de période	- Note 14	(212 649)	(5 639)	(5 639)
- Prestataires assurances en fin de période	+ Note 14	407 626	768 742	212 649
- Produits des placements	+ Note 18	94 898	213 668	448 874
- Moins values sur cessions titres cotés	-	-	-	(682 772)
- Produits des comptes créditeurs	+ Note 18	16 863	18 823	38 087
- Autres gains ordinaires	+ Note 24	24	17	1 361
- Autres pertes ordinaires	-	-	-	(1 316)
<u>Autres flux de trésorerie</u>		<u>459 933</u>	<u>922 061</u>	<u>2 585 061</u>

NOTE 35 : Évènements postérieurs à la clôture

Ces états financiers sont autorisés pour la publication par le Conseil d'Administration du 10 Septembre 2012. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

I - AVIS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES



*Cabinet MS Louzir
Membre de Deloitte Touche Tohmatsu Limited
Rue du Lac d'Annecy
1053 - Les berges du Lac
Tel: +216 71 862 430
Fax: + 216 71 862 437
www.deloitte.com*



*Société d'expertise comptable Inscrite au
tableau de l'ordre des experts comptables de
Tunisie
Immeuble SAADI – Tour CD – 2ème étage -
Appartement 7 & 8 – Menzah IV - 1082 Tunis.
Tél : 71 718 609 Fax : 71 718 347
E-mail : cabinet@deltaconsult.com.tn*

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES AU 30 JUIN 2012

Messieurs les actionnaires de la société Hannibal Lease

Introduction

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale et en application des dispositions de l'article 21 bis de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une revue limitée des états financiers intermédiaires de la société Hannibal Lease couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 juin 2012 et faisant apparaître à cette date un total bilan de 282 271 KDT et un bénéfice net de 1 653 KDT.

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de la société Hannibal Lease, arrêté au 30 juin 2012, ainsi que du compte de résultat et de l'état des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de cette information financière intermédiaire conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est substantiellement inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les informations financières intermédiaires ci-jointes ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société Hannibal Lease au 30 juin 2012, ainsi que de sa performance financière et des flux de trésorerie pour la période de six mois se terminant à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Tunis, le 11 septembre 2012

Les commissaires aux comptes

Cabinet MS Louzir – Membre de Deloitte
Touche Tohmatsu Limited

DELTA CONSULT

Mohamed LOUZIR

Walid BEN SALAH